



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Régis CASSAROUMÉ, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Patrice LAURENT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS.

Etaient absents ou excusés : Mmes et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Francis LARROQUE, Michel LAURIO, Christian LOMBART, Didier REY.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : TRANSPORT, TRAITEMENT ET STOCKAGE DES
RESIDUS D'EPURATION DES FUMEES D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES
ISSUS DE L'USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ, SITUÉE A MOURENX -
AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 POUR LE
LOT 1 : TRANSPORT DES REFOM DEPUIS L'USINE D'INCINERATION DES ORDURES
MENAGERES (UIOM) JUSQU'AU SITE DE TRAITEMENT**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 24 avril 2020 pour une remise des offres le 27 mai 2020.

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Transport des REFOM depuis l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) jusqu'au site de traitement
02	Traitement et stockage des REFOM

Les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot 1 : AUTAA ET FILS pour un montant estimatif annuel de 15 400 € HT.
- Lot 2 : SECHE ECO INDUSTRIES pour un montant estimatif annuel de 72 000 € HT.

Le marché notifié le 21 juillet 2020 a été attribué à la société AUTAA ET FILS (64170 ARTIX) pour un montant estimatif annuel HT de 15 400 € HT.

Le marché devait prendre fin en août 2022, il a été décidé dans un premier temps d'utiliser la clause de prolongation de 6 mois, soit jusqu'au 28 février 2023, par application de l'article 4.1 du CCAP : « Si à la date d'expiration du marché, la personne publique n'a pu, pour quelque raison que ce soit, passer un nouveau contrat, l'entreprise titulaire est tenue de continuer sa prestation pendant six (6) mois aux mêmes clauses et conditions sans pouvoir se soustraire à cette obligation. »

Le marché d'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Mourenx, se terminant le 30 juin 2023, un renouvellement de la consultation est actuellement en cours et permettra de déterminer s'il convient d'effectuer un renouvellement du marché transport et traitement des REFIOM.

Le présent avenant n°1 vise donc à prévoir une prolongation, de 4 mois à partir du 28 février 2023, soit jusqu'au 30 juin 2023, de l'exécution des prestations par la société AUTAA ET FILS.

Il convient toutefois de préciser que la modification des contrats de la commande publique n'est par principe pas possible lorsque celle-ci est supérieure à 10% du montant initial du marché pour les marchés publics de fournitures et de services (arts L. 2194-1 et R. 3135-8 du code de la Commande Publique).

Cependant, le code de la Commande Publique prévoit la possibilité de modifier le marché, en passant par voie d'avenant, malgré une augmentation qui serait supérieure à ce seuil des 10 %.

Il s'agit de l'article R. 2194-5 du code de la Commande Publique, qui précise : « Le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir ».

Tel est notre cas ici. En effet, suite à un appel d'offre infructueux du marché d'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Mourenx, une nouvelle consultation a été lancée (actuellement en cours, pour rappel, le marché actuel se termine le 30 juin 2023).

Le futur marché prévoit une option concernant la prestation transport et traitement des REFIOM.

De ce fait, la collectivité se réserve le droit d'affermir cette option qui permettra de déterminer si un éventuel renouvellement du marché transport et traitement des REFIOM est nécessaire.

Ce dernier s'achevant le 28 février 2023, il convient de prévoir une prolongation, de 4 mois, à partir du 28 février 2023, soit jusqu'au 30 juin 2023, de l'exécution des prestations par la société AUTAA ET FILS.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant pour le lot 1,

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

Patrice LAURENT

Patrice LAURENT

